

CONSEIL DE QUARTIER DU 23 MAI 2016

REPUBLIQUE / LA PELOUSE

(Salle des Mariages)

Ouverture de la séance par M. le Président du Conseil de Quartier à 19h00 :

Pierre Marie GUENIER

Conseiller Municipal délégué au budget

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER :

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER :

Secrétaire de séance : M. Alain LE TADIC

1/ Thèmes communs :

- La Forêt de Sénart (présentation effectuée par un membre de l'Office National des Forêts)
- La lutte contre les nuisances aériennes (présentation effectuée par un membre de l'Association Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres)

2/ Les aménagements urbains dans le quartier

3/ Questions diverses

LA FORET DE SENART :

- La forêt de Sénart est un massif domanial classé par décret en 1995 « **Forêt de Protection** ».
- L'aménagement et la préservation de la forêt de Sénart sont régis par la **Charte forestière de territoire du massif de Sénart**.
- Cette Charte a fait l'objet d'une signature par l'ensemble des partenaires (collectivités, ONF notamment) le 28 mai 2005 et un renouvellement est prévu courant 2016.
- Elle « *conforte l'ONF dans sa mission de gestionnaire et dans la mise en place d'une gestion concertée avec les partenaires concernés par la forêt* ».
- Depuis 2014, la forêt de Sénart est gérée en « futaie irrégulière ». Les choix sylvicoles se font donc arbre par arbre, et non plus à l'échelle d'une parcelle.

Les éclaircies et le renouvellement se font simultanément. Cette gestion maintient l'aspect boisé de la forêt.

- Pour protéger les sols en limitant leur tassement, des voies d'accès aux parcelles sont aménagées, réservées exclusivement à la circulation des engins.
- Les troncs d'arbres abattus et découpés, appelés grumes, sont regroupés le long de routes forestières et présentés aux acheteurs. (L'hiver relativement doux a cette année ralenti le déstockage de ces emplacements de dépôt.)

L'ONF et les collectivités attachent une attention particulière à la **propreté de la Forêt**, à travers notamment les actions suivantes :

- La signature de conventions entre les anciennes CAVY et CASVS, l'ONF, le SIVOM et le SIREDOM afin de permettre la **prise en charge partielle des coûts de traitement des déchets** collectés par l'ONF ainsi que la **mise à disposition de bennes**. Chaque année, le ramassage et le traitement s'élèvent à plus de 100 000 €.
- L'installation de **pièges photographiques automatiques** fonctionnant de jour comme de nuit a été lancée en 2015 afin d'identifier les contrevenants.
- La **réduction du stationnement sauvage** le long de la route RN6 via la mise en place de blocs rocheux, notamment à Montgeron.
- Une **grande opération citoyenne de ramassage des déchets** aux abords de la RN6 et de la forêt de Sénart le 7 février 2016 a permis de ramasser 7,7 tonnes de déchets. Cette opération a été menée à Montgeron entre le gymnase Picot et l'intersection RN6-RD3.

NB : En 2014, le volume des déchets ramassés en Forêt de Sénart était de **1 262 m³**. Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet de l'ONF : <http://www.onf.fr/enforet/senart/@@index.html>

LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES AERIENNES

Quelques chiffres

- Aux heures de pointe, 38 avions décollent de l'aéroport d'Orly et 35 atterrissent, soit plus d'un avion par minute dans le ciel en capacité maximale.
- Cela représente un trafic de plus de 230 000 mouvements aériens par an.
- Pour prévenir les nuisances que pourraient ressentir les Montgeronnais, la Ville a décidé, en 2014, d'adhérer à l'AVEVY (Association de Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres).
- Née il y a 15 ans, cette structure a pour objectif premier de faire respecter la réglementation en vigueur, notamment en matière de :
 - Trajectoires
 - Altitudes
 - Couvre-feu (23h30 – 6h)
- L'AVEVY utilise tous les moyens de contrôle à sa disposition et signale chaque manquement à la réglementation et aux recommandations de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

- Quand un manquement est constaté, l'association constitue un dossier et transmet ses conclusions à l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA), qui peut infliger aux compagnies des amendes allant, selon le type d'infraction, jusqu'à 20 000 €.

Bilan 2015

- Grâce à son action, le nombre total de manquements repérés par l'AVEVY a **diminué de 22%** entre 2014 et 2015 (1 244 en 2014 ; 971 en 2015).
- Parmi ceux-ci, le nombre de manquements considérés comme abusifs a **diminué de 54%** entre les deux périodes (448 en 2014, soit 36% du total ; 208 en 2015, soit 21% du total).
- Le nombre de dérogations au couvre-feu a **diminué de 87%** (39 en 2014 ; 5 en 2015).
- Le nombre de cas jugés par l'ACNUSA a **augmenté de 71%** (7 en 2014 ; 12 en 2015).

Vigilance pour l'avenir

- D'importants travaux sont engagés par Aéroports de Paris pour développer l'aéroport d'Orly à l'horizon 2018, avec notamment la construction d'un « bâtiment de jonction » reliant les deux terminaux. L'objectif est de passer de 29 millions de passagers annuels à 32 millions.

N.B : pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet de l'AVEVY : www.avevy.com ou leur page facebook

LES AMENAGEMENTS URBAINS POUR VOTRE QUARTIER

1. Rénovation de la chaussée et des trottoirs de la rue du Muguet
2. Suppression des grands panneaux publicitaires sur le parking du Super U
3. Réfection de la Pelouse
4. Réfection de la rue René Cassin (grâce à une subvention du Conseil départemental)

QUESTIONS DIVERSES

Dans quels délais les riverains de la rue de la Vénérie auront-ils accès à la Fibre ?

La fusion de SFR et Numéricable a causé un gros retard de fibrage sur Montgeron. Toutefois, celui-ci est en train d'être résorbé car les travaux ont repris à vive allure depuis environ 4 mois. Il est impossible à ce jour de dire précisément dans quels délais la rue de la Vénérie sera fibrée, un fibrage total nous est promis pour fin 2017.

Nous avons 2 opérateurs sur le secteur : SFR et Orange. Orange ouvre par ailleurs une boutique éphémère pour 3 mois au 72 avenue de la République afin d'apporter tous les renseignements techniques relatifs à la fibre.

S'agissant des travaux de la rue René Cassin, pourquoi parle-t-on de réfection complète alors que la rue a été refaite à l'identique sans assurer notamment la continuité des trottoirs et de la piste cyclable ?

Il ne s'agit pas d'une réfection complète car seul le tapis de la rue a été refait. On parle de « réfection complète » lorsque les trottoirs et la structure de la route sont refaits, ce qui n'a pas été le cas pour la rue René Cassin. La question des trottoirs et de la piste cyclable sera repensée le jour où cette rue devra être refaite complètement.

S'agissant de la piste cyclable, Monsieur DUROVRAY ajoute que le boulevard Dumay Delille, qui est parallèle à la rue René Cassin, bénéficie de l'emprise nécessaire pour supporter une circulation cyclable, qui existe déjà rappelons-le sur le tronçon entre l'avenue Lucie et l'avenue de la République.

Quels sont les futurs aménagements urbains envisagés dans le quartier ? Rue Sébastien Digard par exemple ?

Les rues les plus abîmées sont refaites en priorité. La réfection des rues Digard, Mélanie, Vénérie est prévue dans le mandat. Les riverains seront consultés le moment venu, notamment sur la question du remplacement des arbres. Le service des espaces verts est chargé de faire un état sanitaire de ces derniers afin d'avoir une idée précise du nombre de sujets à changer.

Que va devenir la maison des déménageurs sise rue d'Eschborn ?

La maison « Maggio », bâtisse située en haut du Boulevard Sellier présente des caractéristiques historiques intéressantes. Chacun perçoit la nécessité de préserver ce lieu qui est un élément important du patrimoine local. Nous sommes en étude sur ce périmètre afin d'envisager des solutions.

Lorsque l'on met en balance le Moulin de Senlis et « Maggio », quel est l'intérêt en volume de financement pour cette maison qui est beaucoup plus centrale pour la Ville ?

Sur le bâti, les proportions ne sont pas du tout les mêmes.

S'agissant du Moulin de Senlis chacun connaît l'intérêt historique du bâtiment, lié à l'histoire de France et à l'histoire de la Ville, ainsi que les problèmes récurrents d'occupation illégale et d'insalubrité.

Maggio peut se jumeler avec un projet privé alors que pour le Moulin de Senlis il faut obligatoirement l'intervention de la Ville, ne serait-ce que pour libérer les locaux et ensuite réfléchir à un projet qui peut être mixte

La Communauté d'agglomération avait acté le principe de l'acquisition, à terme il s'agit sans doute d'un projet d'agglomération car idéalement situé le long de l'Yerres, au démarrage de la promenade de l'Yerres et sur un axe majeur de la nouvelle agglomération.

La situation juridique s'éclaircie Les choses ont considérablement évoluées. Un mandataire judiciaire a été nommé pour revendre la propriété.

A l'automne le SYAGE plantera un verger d'arbres fruitiers entre Villeneuve-Saint-Georges et le Moulin de Senlis et restaurera la passerelle. Il n'y a pas de risque de construction sur ce terrain. Le but est de rénover le Moulin et de conserver son authenticité architecturale.

Est-il prévu d'aménager le carrefour de la mairie ?

Des tests de carrefour sans feux ont été réalisés cet hiver afin d'étudier le flux des véhicules. L'étude démontre que la circulation est plus fluide lorsqu'il n'y a pas de feux à ce carrefour. Néanmoins, il n'est pas possible à ce jour de supprimer ces feux, car l'aménagement du carrefour ne s'y prête pas. Nous avons également le souci de répondre aux besoins des personnes malvoyantes. Toutes ces données seront intégrées à l'étude.